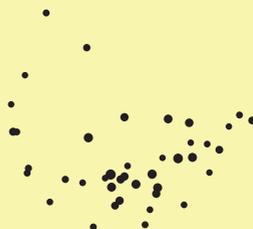


Objectifs stratégiques

2024-2026



aoris

OrTra santé-social Vaud

Table des matières



| | |
|---|----|
| Un peu d'histoire | 04 |
| Missions d'Aoris | 06 |
| Présentation d'Aoris OrTra santé-social Vaud | 08 |
| Axes stratégiques | 09 |
| Objectifs stratégiques | 10 |
| L'engagement d'Aoris | 12 |
| Lexique | 14 |
| Annexes | 17 |

Un peu d'histoire



C'est en juin 2023 que le nom d'Aoris · OrTra santé-social Vaud est donné à l'entité née de la fusion des deux associations qui ont scellé leur destinée en juin 2021.

Le CiPS, Centre d'Information des Professions santé-social, créé en 1989, possédait des compétences en matière de promotion pour 33 métiers des domaines de la santé et du travail social.

L'OrTra Santé-Social Vaud, créée en 2011, provenait elle-même d'une fusion de l'OrTra Santé et de l'OrTra Social. Comme organisation du monde du travail représentant les employeurs, l'OrTra Santé-Social Vaud s'était prioritairement impliquée dans la gestion des cours interentreprises (CI) de trois métiers: l'AFP ASA, le CFC ASE et le CFC ASSC.

Voyant dans le rapprochement de ces deux associations une belle opportunité de gagner en efficacité et en pertinence, la Direction générale de la Santé vaudoise a fortement soutenu les travaux qui ont permis de mener à bien cette fusion.

Missions d'Aoris

Les missions d'Aoris sont définies dans ses statuts à l'article 2 - Buts

L'association a pour but général de réaliser une communauté d'actions entre ses membres pour tout ce qui a trait aux intérêts des professions, de la formation, de la promotion et de la relève dans les domaines du travail social et de la santé.

Elle poursuit en particulier les buts suivants:

- Assumer les tâches d'une organisation du monde du travail selon la loi fédérale sur la formation professionnelle;
- Contribuer aux réflexions avec les professionnels du travail social et de la santé et avec les partenaires cantonaux et nationaux;
- Favoriser la diffusion d'une image attractive des professions du travail social et de la santé par le développement d'information et de promotion, visant notamment à soutenir l'accès au titre ainsi que des actions de réinsertion et réorientation professionnelles;
- Soutenir les employeurs dans la mise en place d'une politique de formation institutionnelle, afin de susciter de nouvelles vocations et de développer des places de stages et de formations;
- En collaboration avec les partenaires et les écoles, promouvoir et développer auprès du grand public et des employeurs les formations reconnues par un titre officiel et le perfectionnement professionnel dans les domaines du travail social et de la santé, plus particulièrement:
 - Gérer les cours interentreprises;
 - Soutenir toute autre action en faveur de la formation, notamment par le biais d'un soutien des membres dans leurs actions de marketing.



L'association décline le but général tel que défini ci-contre en axes stratégiques, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Présentation d'Aoris · OrTra santé-social Vaud

L'objectif d'Aoris est de renforcer la promotion et la formation dans les domaines de la santé et du travail social, en valorisant la diversité des professions à tous les niveaux de formation (AFP, CFC, ES et HES).

Les membres ont d'emblée opté pour qu'Aoris ait un rôle d'ActivActeur, de manière à réaliser les actions en collaboration étroite avec l'ensemble de ses partenaires, y compris l'Etat de Vaud.

Rappelons que la fonction des organisations du monde du travail est définie par la loi (LFPr); Aoris a donc pour responsabilité première d'assumer la gestion des cours interentreprises (CI). En sus, elle réalise diverses autres activités, en lien avec la promotion et la formation des métiers de la santé et du travail social.

Aoris effectue un travail de veille en étant attentive à l'évolution des pratiques dans les domaines de la santé et du travail social, au développement de l'interdisciplinarité entre les champs de la santé et du travail social, ainsi qu'à la complémentarité des différents niveaux de formation (AFP, CFC, ES et HES).

De par ses missions et ses liens étroits avec les Organisations nationales du monde du travail que sont l'OdASanté et SAVOIRSOCIAL, Aoris a par ailleurs vocation d'être courroie de transmission entre les niveaux national, régional et cantonal pour toutes questions en lien avec la formation et la promotion, par exemple les développements ou révisions des ordonnances de formation et des plans d'études cadres.

Axes stratégiques

Sur la base des missions définies dans les statuts d'Aoris, les axes stratégiques, au nombre de quatre, ont été validés par les membres de l'Assemblée générale le 16 juin 2022:

| | | | |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1. | 2. | 3. | 4. |
| Axe « promotion » | Axe « formation/ compétences » | Axe « anticipation » | Axe « organisation » |

La mise en œuvre de ces axes est traduite dans l'organigramme de l'association (annexe 1).

Le développement des objectifs de chaque axe est sous la conduite des instances suivantes:

| | | |
|---------------------------|---|------------------------|
| Axe promotion | → | commission du même nom |
| Axe formation/compétences | → | commission du même nom |
| Axe anticipation | → | comité |
| Axe organisation | → | bureau |

Les commissions des axes promotion et formation/compétences ont reçu chacune un mandat précisant les attentes globales de l'association.

Objectifs stratégiques

Etablis en cohérence avec les travaux conduits au niveau fédéral et cantonal, les objectifs stratégiques 2024-2026 se présentent de la manière suivante :

Promotion

Développer et innover les **moyens et supports de promotion** pour tous les publics (très jeunes, jeunes, adultes, migrants, etc.)

Assurer la promotion des métiers de la santé et du travail social dans tous les **établissements** secondaires I et secondaires II (y compris voies gymnasiales) pour toucher tous les élèves du canton

Renforcer la promotion des métiers de la santé et du travail social avec l'ensemble des partenaires à travers une participation active aux **manifestations**

Réaliser les **9 mesures** / InvestPro selon le calendrier et intégrer les résultats dans les processus de travail d'Aoris

Objectifs transverses : Anticipation et Organisation

Organiser une rencontre bisannuelle pour mobiliser les membres et partenaires d'Aoris autour de la réflexion relative **aux enjeux actuels**

Renforcer la capacité de **veille relative aux métiers** de la santé et du travail social

Prévoir la **succession de la Secrétaire générale**, en assurant une organisation pérenne

Un bilan final sera établi en juin 2027.



Formation / compétences

Recenser les **flux et modalités de financement** des institutions santé-social concernant tous les niveaux de formation (AFP, CFC, ES, HES); soutenir les institutions pour tous les niveaux de formation

Elaborer des recommandations dont le but est de **favoriser, soutenir et renforcer la formation** (en qualité et en quantité) dans les institutions des domaines de la santé et du travail social

Elargir, pérenniser ou adapter le **dispositif de réinsertion et réorientation** pour toute professionnelle et tout professionnel de la santé

Intégrer la thématique des **formations d'auxiliaires** dans les réflexions de lutte contre la pénurie

Ces objectifs font l'objet d'une déclinaison plus fine en annexe 2.

L'engagement d'Aoris

L'élaboration de ces objectifs s'est faite à la lumière du contexte actuel de notre société et de notre canton. Sans en faire une référence exhaustive, elle tient compte des éléments suivants :

01

La pénurie de personnel dans les domaines de la santé et du travail social également aiguë dans d'autres domaines tels que l'informatique, la restauration, la construction. Le défi à relever est donc de trouver comment toucher les publics cibles avec les messages ad hoc en valorisant les domaines qu'Aoris promeut.

02

L'interdépendance entre les domaines de la santé et du travail social et leur rôle crucial auprès de la population de manière générale et en particulier auprès des plus vulnérables. Accompagner ces derniers nécessite une relève adéquate dans tous les secteurs de ces domaines.

03

La complexification de l'accompagnement dans tous les secteurs de la santé et du travail social rend d'autant plus important la formation et la fidélisation des professionnelles.

04

L'opportunité d'intégrer des personnes issues de la migration, à travers les métiers de la santé et du travail social rend nécessaire l'agilité des institutions à encadrer ces personnes de manière innovante.

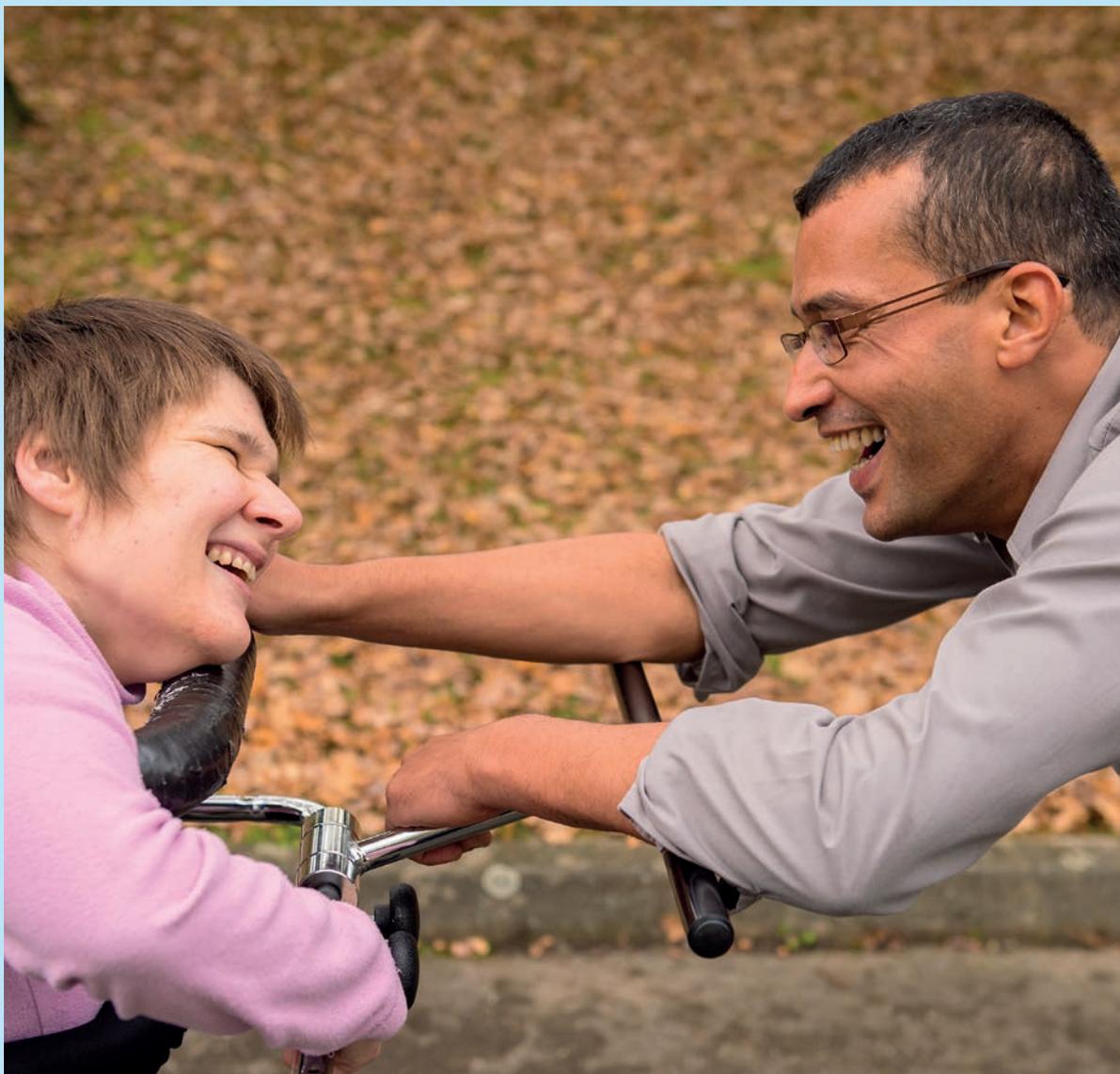
Dans ce contexte, à la lumière des objectifs de la législation actuelle du canton, en cohérence avec des projets de grande envergure tels qu'InvestPro et Prosper, et en mobilisant ses partenaires, Aoris engage toutes ses forces en faveur de la relève de demain.

Lexique



| Abréviations | Significations |
|------------------|---|
| AFP | Attestation fédérale de formation professionnelle |
| ASA | Aide en soins et accompagnement |
| ASE | Assistant-e socio-éducatif-ve |
| ASSC | Assistant-e en soins et en santé communautaire |
| CFC | Certificat fédéral de capacité |
| CI | Cours interentreprises |
| FEE | Formateur-trice en entreprise |
| FPP | Formateur-trice à la pratique professionnelle |
| InvestPro | Investir Ensemble pour les Professions des soins, de santé et de l'accompagnement social: projet géré par le DSAS visant à soutenir les professionnelles et professionnels de santé et de soins et lutter contre la pénurie dans ce secteur |
| LFPr | Loi fédérale sur la formation professionnelle |
| PF | Praticien-ne formateur-trice |
| ProsPER | Analyse prospective des besoins en personnel dans le domaine social vaudois, gérée par la DGCS |

Annexes



Annexe 1 **Organigramme**

Annexe 2 **Objectifs stratégiques déclinés
en objectifs annuels**

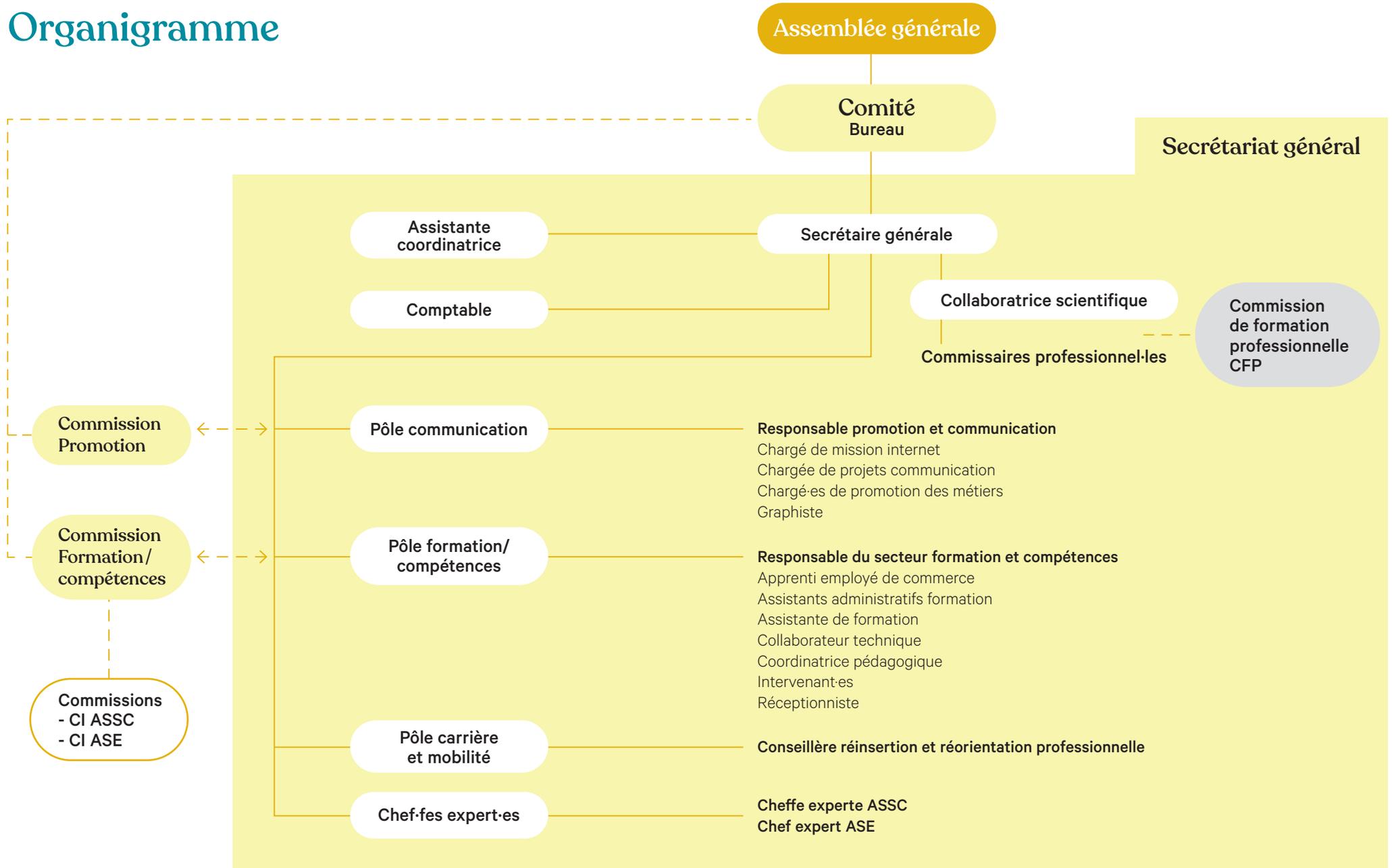
Axe promotion

Axe formation/compétences

Axe anticipation

Axe organisation

Organigramme



Annexe 2

Axe promotion

| Objectifs globaux | Objectifs spécifiques | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|---|--|--|--|--|
| Développer et innover les moyens et supports de promotion pour tous les publics (très jeunes, jeunes, adultes et migrants, etc.) | | Adapter les supports existants aux couleurs d'Aoris | Adapter les moyens et supports en tenant compte des résultats de la mesure 1.2 InvestPro | Adapter les moyens et supports pour les adultes et les migrants | Evaluer la perception des supports et moyens auprès de chaque public cible |
| Assurer la promotion des métiers dans tous les établissements secondaires I et secondaires II (voies gymnasiales) pour toucher tous les élèves du canton | Atteindre les 63 établissements scolaires du canton ainsi que les 14 gymnases | Développer le dispositif en collaboration avec les partenaires | Réaliser le nouveau dispositif | S'assurer que l'ensemble des établissements scolaires sont visités et évaluer l'impact avec les enseignant-es de l'Approche du Monde Professionnel (AMP) | Effectuer le bilan de cette action |
| Renforcer la promotion des métiers de la santé et du travail social avec l'ensemble des partenaires lors des manifestations | Innover les formules de présentation/renforcer la collaboration avec les partenaires/assurer la présence de jeunes qui parlent aux jeunes | Participer à Planète santé | Développer un nouveau concept de présentation des métiers dans les manifestations | Mettre le nouveau concept en place en collaboration avec l'ensemble des partenaires | Faire le bilan de participation à toutes les manifestations de 2024 à 2026 |
| Réaliser les 9 mesures / InvestPro selon le calendrier et intégrer les résultats dans les processus d'Aoris | Renforcer la promotion en s'adressant aux différents publics de manière pertinente et ciblée | Réaliser les différentes mesures selon le planning | Réaliser les différentes mesures selon le planning | Réaliser les différentes mesures selon le planning | Effectuer le bilan de la réalisation des 9 mesures |

Annexe 2

Axe formation /compétences

| Objectifs globaux | Objectifs spécifiques | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---|---|--|--|---|
| Recenser les flux et modalités de financement des institutions santé - social destinés à tous les niveaux de formation (FEE, FPP, PF) | Visibiliser les modalités de financement de la formation | Recenser tous les soutiens et investissements existants en faveur de la formation (institutions, école, etc.) | Analyser et définir les points d'action | Elaborer un support résumant les soutiens financiers et les modalités d'obtention pour les employeurs | Evaluer l'objectif dans sa globalité: effets auprès des financeurs, changements effectués, augmentation des personnes formées dans les institutions |
| Elaborer des recommandations favorisant et soutenant la formation, en identifiant des domaines prioritaires | Concevoir des modèles propres à renforcer et à pérenniser la fonction de formateur-trice de terrain (FEE, FPP, PF) | | Elaborer des descriptifs pour chaque niveau de formation en collaboration avec les partenaires | Evaluer l'intérêt des institutions et l'impact de cette mesure | Evaluer l'intérêt à poursuivre les travaux |
| | Editer des recommandations pour favoriser l'encadrement des apprenant-es (apprenti-es, étudiant-es ES-HES) par l'ensemble des équipes et collaborateur-trices clés (FEE, FPP, PF) | | Evaluer l'intérêt des institutions et l'impact de cette mesure, en tenant compte de la grandeur des institutions | Evaluer l'intérêt à poursuivre les travaux; les réaliser | Effectuer le bilan des leçons à tirer de cette mesure |
| | Identifier les métiers clés, ayant des compétences proches, pouvant potentiellement s'inscrire dans une organisation plus efficiente | | Choisir les métiers clés et éditer les documents en collaboration avec les institutions | Mettre en place de nouvelles formes d'organisations tenant compte de la mobilisation innovante des professionnel·les | Evaluer les différentes formes d'organisation et les effets sur les équipes |
| Valoriser l'investissement des professionnel·les formé·es | Proposer des mises à niveau pour les professionnel·les à chaque changement d'ordonnance | Proposer les cours de mise à niveau aux professionnel·les ASE et ASSC | Poursuivre la mise à disposition pour l'ensemble des professionnel·les formé·es | Poursuivre la mise à disposition pour l'ensemble des professionnel·les en fonction des besoins identifiés | Effectuer le bilan du nombre de professionnel·les ayant suivi un cours de mise à niveau/évaluer l'impact sur la formation des apprenti·es |

Annexe 2

Axe formation /compétences (suite)

| Objectifs globaux | Objectifs spécifiques | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|---|---|--|---|--|
| Renforcer les perspectives de l'interprofessionnalité dans les CI | Péréner la formation en binôme entre les étudiant-es en soins infirmiers de 1 ^{er} année et les apprenti-es ASSC de 2 ^{er} année | Poursuivre cette mesure | Poursuivre cette mesure | Poursuivre cette mesure | Effectuer le bilan sous l'angle de la collaboration entre les institutions de formation |
| | Mettre en place un projet pilote pour le domaine du travail social (CFC ASE - ES - HES) | Initier les travaux | Mettre en place le dispositif de collaboration d'interprofessionnalité | Poursuivre le dispositif | Effectuer le bilan sous l'angle de la collaboration entre les institutions de formation |
| Assurer la qualité des CI en tenant compte de l'augmentation constante des apprenti-es | Pérenniser le système d'évaluation de la qualité des cours auprès des apprenti-es et des intervenant-es. Mettre des mesures d'amélioration en place | Assurer la pérennisation du système et l'améliorer | Assurer la pérennisation du système et l'améliorer | Assurer la pérennisation du système et l'améliorer | Effectuer le bilan sur les mesures d'amélioration effectuées au système d'évaluation et pour les cours |
| | Intégrer des bénéficiaires (toutes générations confondues) des institutions dans les CI | Intégrer des seniors dans les CI ASA | Intégrer des seniors dans les CI des trois métiers | Evaluer l'impact de ce dispositif | Effectuer le bilan sur les 3 métiers |
| Elargir et pérenniser le dispositif de réinsertion et réorientation pour toute professionnelle et tout professionnel de la santé | Retenir les professionnelles de la santé dans ce domaine tout en favorisant leur formation et leur passage d'un secteur à un autre | Développer le nouveau modèle de réorientation pour toutes professionnelles et tous professionnels de la santé | Promouvoir le nouveau modèle et répondre aux attentes des professionnelles de la santé | Evaluer l'impact de cette nouvelle prestation | Effectuer le bilan et évaluer l'intérêt à poursuivre |
| Intégrer la thématique des formations d'auxiliaires dans les réflexions de lutte contre la pénurie | Réunir les 3 prestataires connus dans le but de garantir un niveau identique de formation | Identifier les critères qui permettent de crédibiliser les formations d'auxiliaires | Identifier les leviers pour permettre aux auxiliaires de santé de poursuivre vers l'obtention d'un titre professionnel; identifier le nombre d'auxiliaires intéressés à obtenir un titre professionnel | Mettre en place, avec les partenaires, des mesures pour encourager les auxiliaires à obtenir un titre professionnel | Poursuivre la mesure |

Annexe 2

Axe anticipation

| Objectifs globaux | Objectifs spécifiques | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|--|--|---|---|--|
| Mobiliser les partenaires pour réfléchir aux perspectives et solutions relatives aux enjeux, notamment en organisant une rencontre bisannuelle pour les membres d'Aoris | Mobiliser la réflexion sur une thématique en tant qu'ActivActeur | Préparer la première manifestation | Réaliser la première rencontre sur la thématique de l'inter-professionnalité: ses freins et ses apports | Effectuer le bilan de la première édition. Préparer l'édition 2027 | Réaliser la 2 ^e édition |
| Renforcer la capacité d'anticipation via une veille de données en développant le focus sur les métiers en pénurie | Mettre en évidence les métiers devant faire l'objet d'une promotion renforcée ou d'autres actions | Définir la méthodologie de cette veille | Assurer la veille et alerter sur les métiers à cibler | Poursuivre la mesure | Effectuer le bilan sur la méthode utilisée et l'impact des métiers visés |
| Dimensionner et gérer tout projet significatif lié à l'évolution des professions de la santé et du travail social | Renforcer le rôle d'Aoris en faveur de la professionnalisation dans le domaine de l'enfance | Contribuer à la professionnalisation (CFC ASE) des Accueillant-es en Milieu Familial (AMF) | Contribuer à la professionnalisation (CFC ASE) des AMF | Effectuer le bilan de la formation mise en place | Evaluer le bienfondé d'offrir la formation à d'autres publics |
| | Analyser l'opportunité d'élaborer des recommandations en faveur de l'intégration des migrant-es dans les domaines de la santé et du travail social | Dimensionner un projet permettant de faciliter l'intégration des migrant-es dans les institutions de la santé et du travail social. Décider de la poursuite ou non | Agir en fonction de la décision prise en 2024 | Agir en fonction des décisions prises en 2024 et 2025 | Effectuer le bilan de cette action |
| | Lutter contre la pénurie des technicien-nes en salle d'opération ES TSO | Réaliser une rencontre avec les professionnel-les des blocs opératoires | Effectuer le bilan des mesures et actions développées depuis 2022; évaluer les travaux à poursuivre | | Effectuer le bilan de l'engagement effectué depuis 2022 |
| | Collaborer à tout projet qui favorise la relève des professionnel-les de la santé et du travail social | Répondre aux attentes en fonction des forces et des moyens financiers à disposition | Répondre aux attentes en fonction des forces et des moyens financiers à disposition | Répondre aux attentes en fonction des forces et des moyens financiers à disposition | Effectuer le bilan des projets effectués |

Annexe 2

Axe organisation

| Objectif global | Objectifs spécifiques | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|--|---|---|---|---|
| Prévoir la succession de la Secrétaire générale, en assurant une organisation pérenne | Assurer la crédibilité d'Aoris sur le long terme, en tenant compte des changements vécus depuis 2021 et à venir | | Définir l'organisation du bureau qui permette de porter le changement | Définir le descriptif de fonction du/de la Secrétaire général-e et faire un appel d'offre | Engager le nouveau ou la nouvelle Secrétaire général-e |
| | Identifier les forces et faiblesses du secrétariat | Faire le bilan | Remédier aux faiblesses | Renforcer les forces | Assurer la transition avec le nouveau ou la nouvelle Secrétaire général-e |
| | Renforcer les forces et l'autonomisation du secrétariat (administration, formation et promotion) pour répondre aux exigences stratégiques en tenant compte des limites financières | Identifier les possibilités de décharger le poste de secrétaire général | Nommer un-e adjoint-e administratif-ve | Assurer une gestion par processus efficace et agile | Assurer la transition avec le nouveau ou la nouvelle Secrétaire général-e |
| | Gérer les commissaires de manière à asseoir leur rôle dans la perspective des objectifs stratégiques d'Aoris | Fluidifier les relations avec les commissaires et la DGEF | Poursuivre et renforcer le rôle des commissaires professionnels | Poursuivre et renforcer le rôle des commissaires professionnels | Poursuivre et renforcer le rôle des commissaires professionnels |



Crédits photo

p. 04: © Aoris / Céline Manz

p. 05: © iStock

p. 16: © Aoris / Hugues Siegenthaler

p. 30-31: (gauche + haut) © Aoris /

Hugues Siegenthaler; (bas) © Aoris /

Coralie Viquerat; (droite) © Aoris /

Emilie Schneebli

Aoris
OrTra santé-social Vaud
Rue de Genève 88b
1004 Lausanne

021 620 71 50
info@aoris.ch
www.aoris.ch